



# Défendre et Servir la Motte

3531 route de l'Épine  
73290 LA MOTTE SERVOLEX

Association loi 1901

*deslamotte@laposte.net*

Faisons de la Motte, une ville gagnante

**Objet** : Demande d'intervention pour faire cesser le déversement illicite de remblais sur un site voisin (coté nord) de la décharge Placoplatre

M le Maire,

L'association Défendre et Servir la Motte se félicite de la réhabilitation de l'ancienne décharge Placoplatre. En effet celle-ci était devenue indispensable pour la protection de la qualité des eaux de source et de ruissellements qui alimentent le bassin du lac du Bourget. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le cadre ambitieux et louable du projet Grand Lac.

La réhabilitation de cette décharge a permis aujourd'hui de supprimer les nuisances dues aux émissions de soufre, ainsi que les rejets, appelés « jus noirs » qui se déversaient dans le lit du ruisseau des marais.

La remise aux normes de ce site, et les travaux effectués pour lui redonner son caractère initial de zone humide vont dans le bon sens. En effet, quoi de mieux qu'un marais pour permettre la rétention des eaux de pluies et ainsi limiter les risques d'inondations.

De plus, le retour de ce milieu à son état initial va permettre à la faune et à la flore de se réapproprier ce territoire et ainsi enrichir le patrimoine naturel de la commune. Les Motterains pourront de nouveau emprunter le chemin de la fontaine sans avoir à supporter la pollution visuelle et olfactive qui entachait le caractère naturel de ce lieu.

Dans cet esprit, nous nous interrogeons quant aux remblais illicites situés en bordure de la zone de réhabilitation (coté nord). Leur présence nuit à la préservation des zones humides.

Dans la lettre d'information de janvier 2009 du contrat de bassin versant du lac du Bourget, le Président du CISALB dans son édito écrit, je le cite « restaurer nos rivières et nos zones humides, c'est réparer le cycle de l'eau ».

Nous adhérons pleinement à cette démarche responsable et primordiale d'une vision durable de nos différents écosystèmes.

Nous vous demandons donc, dans un premier temps, de faire retirer les deux barrières d'accès pour empêcher physiquement, et par mesure de sécurité, tout nouveau déversement de matériaux sur ce site. Il serait nécessaire de remplacer celles-ci par un merlon de terre.

Nous comptons sur votre qualité de membre actif du CISALB pour ensuite apporter une attention toute particulière à ce site lors des concertations sur l'établissement du nouveau plan d'actions du contrat de bassin versant du Lac du Bourget qui sera mis en place dans l'année

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour une éventuelle participation à cette démarche. Cordialement.

**Pour l'association**

**Le Vice-président  
Cédric RICHARD**

**Philippe ROMANET**